



MAIRIE D'ODARS

16 Allée des Pyrénées
31450 ODARS
Téléphone 05.62.71.71.40

Séance n°2025-03

PROCÈS-VERBAL
Réunion du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ODARS
Séance du Mercredi 9 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

Ouverture de la séance à 20h35

Date de convocation : le 27 mars 2025

Présents : ARSÉGUEL Patrice, BRETHOUS Jacques, COUJOU DELABIE Marie-Ange, DECROIX Jacques, HAMON Yann, JOURNOU Mathieu, JULIEN-DELANNOY Martine, LUVISUTTO Alain, SCIE-NEGRIN Lydie, SORIANO Timothée.

Absentes excusées : BERTHELOT Béatrice (procuration donnée à JULIEN-DELANNOY Martine)
CLARET Laurie (procuration donnée à ARSÉGUEL Patrice)

Absente : MERLE Laure

Désignation du secrétaire de séance : BRETHOUS Jacques est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 19 mars 2025

Madame COUJOU DELABIE Marie-Ange, secrétaire de séance du dernier Conseil Municipal du 19 MARS 2025, donne lecture du procès-verbal de la séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Procurations : 2

Votants : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Délibération 2025-04-01 : Vote du montant des subventions attribuées aux associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion de travail du 2 avril 2025, les montants et les modalités de vote des subventions pour les associations avaient été débattues.

Monsieur le Maire **propose** :

- Vote par association.
- retrait des conseillers impliqués dans une association pour éviter les conflits d'intérêts.
- Deux modalités de vote : à main levée ou à bulletin secret.
- Suggestion des montants à allouer.

Après délibération le **Conseil Municipal a décidé** d'attribuer :

- **ACCA d'ODARS** : 400 euros, vote à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Mathieu JOURNOU ne vote pas
- **Les Amis du Lauragais** : 400 euros, vote à main levée, à l'unanimité, Martine JULIEN ne vote pas
- **Le Foyer Rural** : 1 650 euros, vote à main levée, à l'unanimité
- **Le Canapé Rouge** : 400 euros, vote à main levée, à l'unanimité
- **LEO** : 400 euros, vote à main levée, à l'unanimité
- **ODARS PETANQUE CLUB** : 400 euros, vote à main levée, à l'unanimité, Mathieu JOURNOU ne vote pas
- **Comité des Fêtes** : 3 200 euros, vote à main levée, à l'unanimité, Yann HAMON ne vote pas
- **CAMINAREM** : 200 euros, vote à main levée, à l'unanimité
- **ECHO PAPILLON** : Pas de subvention, vote à bulletin secret, 6 Voix pour 0 €, 4 Voix pour 200 €, 2 Voix pour 400 €.
- **CCAS d'ODARS** : 1 500 euros, vote à main levée, à l'unanimité

Les subventions seront versées après réception des rapports d'activité, comptes de résultat, budgets prévisionnels et Cerfa 12156*06.

Les associations devront signer le contrat d'engagement républicain.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Procuration : 2

Délibération 2025-04-02 : Vote des taux des taxes foncières bâties et non bâties et taxe habitation (résidence secondaire et autres locaux)

Le Conseil Municipal, après délibération, a décidé de maintenir les taux de taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2025 aux mêmes niveaux que ceux de 2024 soit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **38.65%**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **78.25%**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **14,78%**

Vote : Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Procuration : 2

Votants : 11

- **Pour : 11**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus 2025 :

Selon les articles 92 et 93 de loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état récapitulatif des indemnités de fonction perçues par les élus 2025.

Après avoir examiné ces éléments, le Conseil Municipal n'a émis aucune remarque.

Délibération D2025-04-03 : Vote du Budget primitif 2025

Comme le stipule l'article L.5217-10-4 du CGCT, Monsieur le Maire a fourni au Conseil Municipal le 27 mars 2025, une note détaillée en deux parties, d'une part l'analyse de la situation financière d'Odars sur la période 2020-2024, et d'autre part, le projet du Budget 2025. Ces éléments ont été élaborés par la Commission des Finances à l'issue de trois réunions (les 5 février, 27 février et 13 mars), complétées par une réunion de travail le 5 mars 2024 et une restitution approfondie le 26 mars par Madame LLUCH-ARMAND, notre conseillère aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 et précise que l'adhésion de la cotisation 2025 de la Convention Arbres et Paysage d'Autan pour un montant de 100 € (compte 6281) et les plantations d'un montant de 177 € (compte 561521) ont été intégrées dans ce budget. Une délibération à ce sujet sera prise en 2026 pour la cotisation de l'année 2026. Le Conseil Municipal acte cette information.

Après avoir entendu Monsieur le MAIRE et après avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité de voter le budget primitif 2025 suivant :

Le budget de fonctionnement prévoit :

- des dépenses réelles de 724 864,55 €
- des recettes réelles de 820 445,73 €,

Le budget d'investissement prévoit :

- des dépenses réelles de 1 586 931,37 € et
- des recettes réelles de 519 629.40 €.

Le budget total s'élève à :

- 2 574 235,64 € en dépenses
- 2 605 888,73 € en recettes.

Le Conseil a également approuvé la fongibilité des crédits, permettant des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles, et a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter cette délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Procuration : 2

Votants : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Délibération D2025-04-04 : Renouvellement de la Convention de labellisation APicité 2025-2027

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention de labellisation "APicité" entre la Mairie d'Odars et l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) , visant à valoriser les politiques locales de protection des abeilles et des pollinisateurs, est arrivée à son terme. La mairie, distinguée par trois abeilles pour sa "Démarche exemplaire", souhaite renouveler ce label pour trois ans, moyennant une redevance annuelle de 250 euros.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de renouveler la convention et d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires, tout en prévoyant le budget pour les cotisations futures

Vote : Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Procuration : 2

Votants : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Délibération D2025-04-05 : Travaux réalisés par le SDEHG engagement financier

Le conseil municipal a approuvé le remplacement de la prise guirlande du point lumineux 130, avec une participation financière de la commune estimée à 258 €, et a autorisé le maire à signer les documents nécessaires.

Vote : Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Procuration : 2

Votants : 12

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Délibération D2025-04-0 : Avenant à la Convention d'occupation des locaux liés aux activités du SICOVAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de modifier l'article 4 « Assurances et Responsabilité » de la convention d'occupation de locaux liée aux activités du CIAS, signée en 2013.

Le SICOVAL ayant la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » et dans le cadre des activités d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Un avenant est proposé pour préciser les modalités d'assurance et de responsabilité, notamment en ce qui concerne les bâtiments communaux occupés temporairement ou de manière permanente.
Le Conseil approuve cet avenant à l'unanimité et à autoriser le Maire à signer les documents nécessaires et à assurer leur suivi.

Vote : Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Procuration : 2

Votants : 12

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Point information :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie qui stipule que nous avons obtenu la reconnaissance TEN (Territoires Engagés pour la Nature).

Il tient tout d'abord à remercier Martine JULIEN ainsi que la commission pour le travail assidu et leur implication en faveur de cette cause.

Pour rappel, la commune avait candidaté pour la reconnaissance au programme « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie. La candidature d'Odars a été acceptée après délibération du Conseil d'administration de l'ARB et avis favorable de l'Agence de l'eau.

Le comité de sélection a **félicité la commune pour l'amélioration qualitative de sa candidature**, soulignant la cohérence avec les résultats de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABiC) et la création d'une commission environnement et développement durable.

Le comité a également formulé des recommandations techniques pour compléter le projet, notamment l'inscription d'un sentier de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour assurer sa sécurité juridique et définir son entretien. **Il est également conseillé de se rapprocher de la FREDON pour un engagement ambitieux dans leur charte végétale.**

Enfin, l'ARB propose de mettre la commune en contact avec d'autres territoires engagés ou ses partenaires pour faciliter les échanges et les collaborations.

De plus, la commune recevra un trophée et un diplôme TEN au printemps prochain, symbolisant l'engagement en faveur de la biodiversité pour 2024-2027, et l'intégration au club des lauréats TEN avec l'accompagnement de l'ARB pour des projets en Occitanie.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30

Le Maire,
Patrice ARSÉGUEL



Secrétaire de séance,
Jacques BRETHOUS

